

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 21 JUILLET 2022

### **Le conseil municipal,**

Dans le cadre de la liquidation judiciaire du commerce :

**APPROUVE** l'admission en non-valeur d'un montant de 609.20 euros dressé par le comptable public  
**AUTORISE** le Maire à effectuer l'écriture comptable correspondante.

Dans le cadre de l'implantation de l'antenne 4G au stade :

**AUTORISE** le Maire à signer le bail entre TOTEM France et la Commune de Persquen portant mise à disposition d'un terrain communal.

Dans le cadre de la convention avec Roi Morvan Communauté concernant la lutte contre le frelon asiatique :

**REFUSE** de prendre à sa charge les 50% n'ont pris en charge par Roi Morvan Communauté,  
**DIT** que les 50% devront être facturés aux particuliers concernés par l'intervention,  
**INDIQUE** que dans le cas où un administré refuserait une intervention pour destruction d'un nid, tout accident qui pourrait en résulter par la suite serait à sa charge.

Dans le cadre de la cession d'une parcelle et d'un bout de terrain sur le domaine public suit à un assainissement non conforme :

**EST FAVORABLE** à la vente sous réserve que la parcelle et le bout de terrain appartiennent bien à la commune,

**DEMANDE** à la propriétaire de faire appel à un géomètre afin de faire effectuer un nouveau bornage pour ne créer qu'une seule parcelle, en collaboration avec les services du SPANC et à ses frais

**ORDONNE** aux futurs acquéreurs de respecter impérativement le délai d'1 an pour réhabiliter le système d'assainissement.

Dans le cadre de l'aide financière sollicitée :

**REFUSE** d'effacer les dettes dues à la commune par M. PEREZ et Mme JEGOUZO anciens locataires et ancienne gérante du commerce.

**SOLLICITE** le comptable public afin que les actions pour le recouvrement de ces sommes perdurent.

Dans le cadre des travaux de voirie :

**VALIDE** le programme de travaux de voirie 2022

VC18 : St Vincent à Goës-Vihan

VC27 : Kerouret

VC12 : Pénéty à Kérihuel

VC1 : Sortie bourg vers Kervary

VC 9 : Accès Le Ganquis

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès du Département

### **QUESTIONS DIVERSES**

Modification des horaires de l'éclairage public :

HIVER : 6h30/8h30 – 18h/21h

Le Maire, Myriam CHENAIS